

Le Conseil général à vos côtés



ASS MAT EN VO



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Val d'Oise

Sommaire

LE DOSSIER PROFESSIONNEL

L'adaptation pages 3, 4 & 5
Bibliographiepage 6

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Nouvelles disposition/sécurité des enfants accueillis (source référentiel de l'agrément)page 5

Le site CAF www.mon-enfant.fr page 7
Aides financières de la CAF page 8
Nous écrire page 8

ÉDITO

L'accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agré(e) représente l'offre majoritaire sur le département. Dans le Val d'Oise, vous êtes 7000 professionnel(le)s qui mettez vos compétences au service des enfants et de leurs parents.

Différents partenaires se sont engagés et participent à la valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le) et au développement de la professionnalisation, notamment au travers des actions développées dans le cadre du Schéma départemental de la petite enfance initié en 2007.

Ayant à cœur de soutenir et accompagner tant les parents ou futurs parents, que les assistant(e)s maternel(le)s, différents outils de communication ont été mis en place. C'est ainsi qu'ont été organisées des journées départementales des tout-petits et que deux guides d'informations, disponibles dans les Relais Assistant(e)s maternel(le)s et les centres de PMI, ont été élaborés en direction des parents employeurs et des assistant(e)s maternel(le)s.

Aujourd'hui c'est une lettre d'informations conçue pour les assistant(e)s maternel(le)s agré(e)s qui vous est adressée. Son objectif,

au delà de vous apporter des informations pratiques et d'enrichir vos connaissances ou votre réflexion par un dossier thématique développé lors de chaque parution, est également de vous faire part des évolutions réglementaires liées à votre profession.

Vous la retrouvez 2 fois par an sur les sites www.valdoise.fr du Département et www.mon-enfant.fr de la CAF du Val d'Oise.

Il vous est possible de faire part de vos remarques, questions ou suggestions et nous nous engageons à répondre, dans les prochaines parutions, aux interrogations ou propositions qui reviennent de façons systématiques ou qui paraissent les plus pertinentes.

Madame Hadda DELARUE,
Présidente du Conseil d'Administration
Caisse d'Allocations Familiales du Val
d'Oise

Madame Michèle BERTHY,
Conseillère générale
en charge de la Petite enfance



COMITE DE REDACTION :

Anne DE ROCKER – Conseil Général – Chef du bureau des assistantes maternelles
Christine GESPACH – Ville d'Ermont – Animatrice de Relais Assistantes Maternelles
Marie-Cécile SIMON – CAF – Animatrice Réseau Relais Assistantes Maternelles
Marie-Noëlle MARTRES – Conseil Général – Médecin Adjoint au Chef du service de PMI
Nadine FALEMPIN – Conseil Général – Assistante Administrative
Nathalie PERREZ – Conseil Général – Puéricultrice encadrante PMI
Violaine LE ROUX – Conseil Général – Chef du service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance



L'ADAPTATION

Imaginez-vous être emmené dans un lieu inconnu jusqu'alors. D'ailleurs personne ne vous explique pourquoi vous êtes là. Votre famille a laissé place à des inconnus qui essaient de vous manifester de l'attention. Ils vous proposent des repas, une cuisine bien différente de la vôtre. Les activités proposées vous sont toutes nouvelles. Puis ils vous proposent d'aller vous coucher dans une chambre différente de la vôtre, dans un lit qui ne correspond pas du tout à celui que vous avez eu jusqu'alors. A mon avis la plupart d'entre vous souhaiterait que ce cauchemar se termine au plus vite. Et pourtant c'est ce qui est proposé à l'enfant, ce petit être en recherche de sécurité, dans le cadre d'un accueil chez une assistante maternelle sans une période dite «d'adaptation».

Le mot adaptation est souvent employé à tort. L'enfant doit s'adapter à l'assistante maternelle, aux lieux, aux activités, comme s'il était le seul concerné par cette période.

Pourrions-nous plutôt parler d'une confiance qui se construit au fur et à mesure et où l'enfant trouvera des repères dans lesquels il pourra évoluer tranquillement ? C'est une préparation à la séparation de l'enfant de sa famille, au domicile de l'assistante maternelle.

Cette séparation progressive doit être réfléchie et modulée en fonction des disponibilités de chacun, selon le rythme et les réactions de l'enfant.

Dans les premiers jours les habitudes de vie de ce dernier doivent être connues, comme son rythme, son alimentation, ses temps d'éveils, de jeux et de sommeil. Les parents et les assistantes maternelles se rendent disponibles pour ces temps

d'échanges. Le père peut tout aussi bien que la mère participer à ces moments. Le recueil de toutes ces informations peut être facilité par l'utilisation d'outils tels qu'une fiche de rythme ou un livret d'accueil (voir l'expérience du territoire d'Herblay). En accompagnant l'enfant dans les différents espaces de vie de votre domicile, en mettant des mots sur les lieux et les objets, vous lui permettrez de construire ses repères.

Puis les jours suivants, le temps de séparation s'allonge, en ciblant des temps forts comme l'heure de la sieste, des repas, des jeux, des changes, dans le respect des besoins de l'enfant et de la pratique des parents pour aboutir à une séparation quotidienne.

L'enfant montre ses émotions liées à la séparation par différents signes : pleurs, refuge dans le sommeil, refus alimentaire... Les parents peuvent aussi être inquiets et vous téléphoner plusieurs fois dans la journée.

Il est alors important de trouver les mots et les gestes pour pouvoir rassurer. Rester à l'écoute et observer l'enfant vous permettra d'adapter cette période, qui peut se dérouler sur plusieurs jours ou semaines, en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille.

La participation de l'enfant aux activités, ses échanges avec vous et avec les autres enfants accueillis, le plaisir partagé montrent que cette phase de séparation a été bien vécue.

Les animatrices de relais assistantes maternelles et les infirmières puéricultrices des centres de Protection Maternelle et Infantile sont disponibles pour vous accompagner.

EXPERIENCE DU RAM D'ERMONT

Chaque année, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de la ville d'Ermont propose aux 60 assistantes maternelles, qui fréquentent les accueils ludiques du RAM, des réunions d'informations et d'échanges sur leurs pratiques professionnelles. Au fil des années plusieurs thèmes ont été abordés tels que le 1er rendez vous avec une famille, le temps des transmissions matin et soir, l'adaptation...

Chaque année, en moyenne, 50 assistantes maternelles y participent, réparties en 4 groupes de travail. Ces réunions sont animées par la psychologue du service petite enfance et par l'animatrice du RAM. Une fois que ces réunions se sont déroulées, un document est rédigé par l'animatrice du RAM reprenant les points abordés ainsi que les réflexions de ces professionnelles. Ce document est remis à toutes les participantes et sert également de support d'échanges entre les assistantes maternelles nouvellement agréées et l'animatrice du RAM lors de rendez vous.

Voici un extrait de ce document portant sur l'adaptation, réflexions d'assistantes maternelles répondant aux questions posées par l'animatrice du RAM ou par la psychologue :

Pourquoi faire une période d'adaptation ?

- « L'enfant découvre un nouvel environnement à mon domicile : c'est le début de la mise en place de repères. »
- « C'est une période nécessaire pour connaître l'enfant, faire connaissance avec les parents, les rassurer. »
- « Je m'adapte à chaque situation, au cas par cas et quelque soit l'âge de l'enfant la période d'adaptation est indispensable. »
- « La confiance, ça se travaille, ça se construit. »

Comment préparez-vous l'adaptation ?

- « Je prends rendez-vous avec la famille, nous choisissons ensemble un temps où nous sommes disponibles et de

préférence durant un temps d'éveil de l'enfant. »

« Je prépare mon domicile : aire de jeux, jouets adaptés à l'âge de l'enfant. »

« Je peux préparer un questionnaire d'habitudes de l'enfant, avec les thèmes importants à aborder. »

Comment se déroule l'adaptation ?

« L'adaptation se fait en la présence rassurante du ou des parents, ce qui permet à l'enfant d'être sécurisé et prêt à rentrer en relation avec l'assistante maternelle. »

« Nos rencontres doivent être régulières, je prévois ½ heure voir ¾ d'heure pour chaque rendez-vous. »

« Nous échangeons sur les habitudes de vie de l'enfant, je peux prendre des notes. »

« Je reste attentive au comportement de l'enfant et à l'écoute des parents. »

Que faire lorsque le parent refuse de faire une adaptation ?

« J'en parle aux parents dès le premier rendez-vous, je m'affirme en tant que professionnelle et je leur explique que je pratique une adaptation systématique avant chaque accueil. »

« Je n'accueille pas d'enfant sans avoir mis en place une période d'adaptation. »

« Nous avons construit ensemble le début d'une relation basée sur l'échange, la communication, le respect mutuel. A l'issue de cette période d'adaptation je me sens prête à accueillir cet enfant et sa famille. »

« Les parents et l'enfant, tout en vivant leurs émotions, peuvent s'autoriser à se séparer. »

LE RAM C'EST :

Un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance, il est complémentaire aux services de PMI du Conseil général.

Ce service est géré principalement par des communes, communautés de communes ou associations.

■ La caisse d'allocations familiales et le Conseil général participent à leur financement.

Vous pouvez y trouver une information sur l'aspect statutaire de votre métier d'assistante maternelle employée par un particulier (contrat de travail, droits et obligations employeurs et salariés ...) par téléphone et sur rendez-vous.

■ Vous pouvez également être soutenue dans votre profession grâce à des temps collectifs : accueils-jeux avec les enfants, réunions thématiques ...

A ce jour 52, relais assistantes maternelles sont implantés sur le département du Val d'Oise. Pour connaître le RAM de votre secteur consulter le site de votre commune ou le site CAF www.mon-enfant.fr (rubrique lieux d'information, ou relais assistants maternelles).



ACTUALITÉS JURIDIQUES

DES NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS

Le décret n° 2012-364 du 15 mars 2012, relatif au référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels a défini des nouvelles obligations afin d'assurer la sécurité des enfants accueillis. Ce décret précise notamment tous les aménagements indispensables au niveau du logement et de l'environnement de l'enfant, et plus particulièrement :

Pour la prévention de l'intoxication au monoxyde de carbone :

La présentation des certificats d'entretien annuel des appareils de chauffage et de production d'eau chaude.

Cette obligation vise à prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone qui touche des milliers de personnes et qui est responsable de près de 100 décès chaque année. Ce gaz invisible et inodore se dégage en cas de mauvaise combustion des cheminées et appareils de chauffage fonctionnant au gaz, au fioul, au bois, au charbon ou à l'essence.

Lors des visites à domicile, les infirmières puéricultrices du service de PMI vous demandent maintenant de présenter le certificat annuel d'entretien réalisé par un professionnel pour tous les appareils de chauffage et chaudières individuels.

Pour la conduite à tenir en cas d'urgence :

L'affichage permanent, visible et facilement accessible des coordonnées des services de secours, des parents et des services départementaux de protection maternelle et infantile.

Pour la prévention des noyades en piscine privée

La présence obligatoire d'un dispositif de sécurité normalisé et attesté par une note technique fournie par le constructeur ou l'installateur, en cas de piscine non close dont le bassin est totalement ou partiellement enterré.

Il convient de rappeler que le dispositif de sécurité ne dispense pas de la surveillance constante des enfants accueillis et que les professionnelles de PMI vérifient les mesures prises pour prévenir les risques de danger pour tout puits ou étendue d'eau à proximité du lieu d'accueil.

Pour la prévention des accidents liés à la présence d'un animal au domicile :

Il est rappelé que l'enfant ne doit jamais rester seul avec un animal, et il est demandé à l'assistant maternel de mettre en place des mesures pour organiser une cohabitation sans danger ou pour isoler le ou les animaux dans un lieu à distance durant l'accueil, et d'informer les parents en cas de détention ou d'acquisition d'animaux présents durant l'accueil. Par ailleurs, la présence au domicile d'un chien réputé dangereux de catégorie 1 ou 2 ne permet pas la délivrance ou le maintien de l'agrément d'assistant maternel.

présenté lors de réunions assistantes maternelles dans chaque commune du territoire.

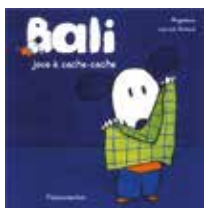
Ces initiatives fort intéressantes et pertinentes soulignent l'importance de prendre le temps pour que la séparation se construise en toute confiance.

BIBLIOGRAPHIE



A CE SOIR !

Jeanne Ashbé. - Pastel, 1995.
Quand on passe une journée loin l'un de l'autre, c'est bon de se la raconter. Mais, quand on est tout petit comme Sam, ou un peu plus grand comme Léa, on n'a pas encore de mots, ou si peu, pour en parler...



BALI JOUE À CACHE-CACHE

Magdalena, illustrations Laurent Richard. Père Castor-Flammarion, 2007. - (Les albums du Père Castor & Bali, n 4).
Une partie de cache-cache destinée à conjurer l'angoisse des petits devant l'éloignement de leurs parents. C'est au tour de la maman de Bali de se cacher. Bali a peur un instant : maman a disparu et si c'était pour de vrai ? Un personnage contemporain, proche du quotidien des petits.



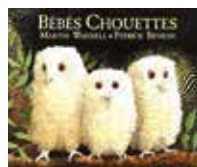
COLINE

Alex Cousseau, illustrations Chiaki Miyamoto. Ed. Sarbacane, 2010.
Youyou la tortue et son amie Coline l'hirondelle jouent sur la plage. Mais c'est déjà l'automne, et Coline doit partir... Youyou s'inquiète de savoir ce qu'elle fera sans son amie alors elle commence à amasser des souvenirs de Coline, et lui vole une plume, puis deux, puis douze... Un album sur l'angoisse de la séparation.



LAPIN, MON LAPIN

Malika Doray (Auteur) - novembre 2006
Album jeunesse dès 3 ans (cartonné)
Album sur le désir de l'enfant, qui, confronté à la réalité, se retrouve parfois contrarié. Mais les personnages finissent par trouver des solutions qui les rendent heureux.



BÉBÉ CHOUETTES

Martin Waddell (Auteur), Patrick Benson (Illustration) - février 1993
Album éveil dès la naissance (cartonné).
Comme tous les bébés chouettes, Sarah, Rémi et Lou réfléchissent beaucoup, surtout la nuit quand ils sont seuls et que leur maman chouette n'est pas encore rentrée.





EXPÉRIENCE DU SERVICE DE PMI DU TERRITOIRE D'HERBLAY

Lors des visites au domicile des assistantes maternelles, il a été constaté des disparités notables dans les modalités de mise en place de la période d'adaptation. De plus, des difficultés relationnelles pouvaient survenir entre les parents et l'assistante maternelle lors d'un accueil précipité.

Un questionnaire a été élaboré par les puéricultrices du service de PMI et l'observatoire départemental du Conseil général. Il a été adressé en 2012 à 480 assistantes maternelles employées par un particulier.

168 assistantes maternelles ont répondu :
15% des enfants en accueil n'ont jamais eu d'adaptation,
12% des assistantes maternelles n'abordent pas ce thème avec les parents.

Concernant le sommeil :

30% des enfants ne font pas de sieste lors d'une adaptation d'une semaine,
15% des enfants ne font pas de sieste lors d'une adaptation de deux semaines.

Concernant les repas :

14% des enfants n'ont pas pris de repas chez l'assistante maternelle lors d'une semaine d'adaptation,
9% des enfants n'ont pas pris de repas chez l'assistante maternelle lors de deux semaines d'adaptation,

Ces résultats démontrent un besoin d'approfondir la réflexion sur l'adaptation. 13 assistantes maternelles et deux puéricultrices de PMI ont élaboré un livret sur les habitudes de vie et le développement de l'enfant destiné à être rempli par les parents et à constituer un outil d'échanges avec l'assistante maternelle.

Au cours d'une réunion où le livret d'accueil était finalisé, les assistantes maternelles ont apporté quelques mots de témoignage sur l'outil présenté :

« c'est un moment d'échange, cela créé du dialogue » ,
« c'est une passerelle entre les parents et l'assistante maternelle » .
« c'est une approche plus concrète avec les parents et les enfants » ,
« c'est un support de travail pour débiter la relation »
« Cela peut aider certaines assistantes maternelles à expliquer l'intérêt de l'adaptation » .

Ce projet finalisé au premier semestre 2013 et sera présenté lors de réunions assistantes maternelles dans chaque commune du territoire.

Ces initiatives fort intéressantes et pertinentes soulignent l'importance de prendre le temps pour que la séparation se construise en toute confiance.

LE SITE CAF WWW.MON-ENFANT.FR



Vous êtes assistante maternelle agréée et vous souhaitez faire figurer vos coordonnées et gérer vous-mêmes vos disponibilités sur le site www.mon-enfant.fr



Ce site vous permet de mettre à la disposition des familles vos coordonnées, adresse et numéro de téléphone.

Il propose également d'afficher vos places disponibles, selon votre planning. Il est possible d'en choisir la forme, en utilisant une présentation simplifiée ou détaillée.

Si ce service vous intéresse, faites une demande d'inscription en utilisant le bouton "Extranet Partenaires" sur la page d'accueil du site, votre Caf vous adressera les informations nécessaires par mail.

Attention : il faut au préalable avoir donné votre accord écrit au service de PMI pour figurer sur le site.



LES AIDES DE LA CAF DESTINEES AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Prêt à l'amélioration à l'habitat pour les assistants maternels

Pour des travaux visant à améliorer le lieu d'accueil, la santé, la sécurité des enfants gardés afin de faciliter l'obtention, le renouvellement ou l'extension de l'agrément, dans la limite des fonds disponibles,

Quelles conditions ?

- être agréé ou en cours d'agrément
- être salarié d'un particulier ou d'une crèche familiale ou exercer en maison d'assistantes maternelles (MAM)
- autoriser la CAF à publier vos coordonnées sur le site www.mon-enfant.fr
- signer une charte d'engagements réciproques

Quel montant ?

- 10 000€ maximum
- limité à 80 % des frais engagés , TVA comprise
- remboursable en 120 mensualités

Comment faire la demande ?

- en téléchargeant le formulaire sur www.caf.fr
- par téléphone au 0 810 25 95 10 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
- par courrier CAF 95 2 place de la pergola 95 018 CERGY PONTOISE CEDEX

Prime d'installation des assistants maternels

Cette prime est versée, dans la limite des fonds disponibles, aux assistants maternels nouvellement agréés pour leur permettre d'acquérir du matériel de puériculture et de sécurité et ainsi favoriser l'accueil des jeunes enfants,

Quelles conditions ?

- avoir suivi la formation initiale obligatoire
- avoir exercé leur activité pendant deux mois consécutifs minimum
- signer une charte d'engagements réciproques : poursuite de l'activité pendant au moins 3 ans, respecter les règles tarifaires, accepter de publier ses coordonnées sur le site www.mon-enfant.fr
- effectuer sa demande dans le délai d'un an à compter de l'agrément

Quel montant ?

- 300 à 500€

Comment faire la demande ?

- par téléphone au 0 810 25 95 10 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
- par courrier CAF 95 2 place de la pergola 95 018 CERGY PONTOISE CEDEX

Si vous voulez être abonné gratuitement à la lettre «Ass Mat en VO» ou faire part de vos remarques ou suggestions : une adresse mail à retenir :

assmatenvo@valdoise.fr

(n'oubliez pas de préciser vos coordonnées : nom - prénom - adresse complète - téléphone et adresse mail afin que l'on puisse vous identifier et répondre à votre demande)